



Jusqu'à 100 € de remboursement

Sur les frais de résiliation (frais de fermeture de service et/ou frais d'engagement) de votre ancien accès Internet français (Fibre, THD, ADSL, Box 4G/5G)

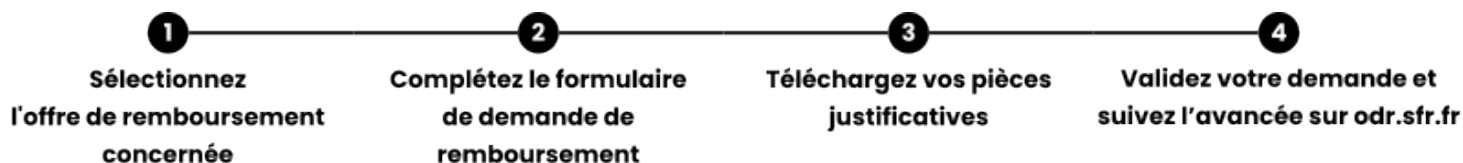
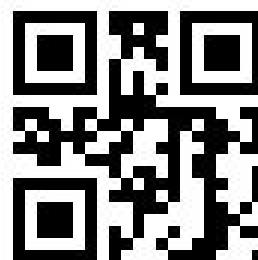


Offre valable à partir du 14/04/2026

Connectez-vous sur
odr.sfr.fr

OU

Flashez
le QR code :



Êtes-vous éligible ? (Vous êtes éligible si vous remplissez les conditions ci-dessous)

- Nouveau client Box 5G ayant résilié son ancien accès internet (Fibre, ADSL, Box 4G ou Box 5G) chez un autre opérateur français, ou son accès ADSL ou Très Haut Débit (non fibre) chez SFR ou RED by SFR. Non cumulable avec une autre offre de remboursement Box 5G.
- Vous avez souscrit à l'offre SFR à partir du 14/04/2026.

Jusqu'à 100 € euros remboursés. Le remboursement sur facture ne pourra intervenir à défaut de paiement ou d'incident de paiement, par le client, de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement, ou en cas de rejet de prélèvement bancaire automatique ou s'il est en situation d'impayés sur l'une de ses lignes ou si la ligne est inactive au moment du remboursement.

Comment profiter de cette offre ?

- Connectez-vous sur odr.sfr.fr dans les 90 jours suivant votre achat.
- Saisissez votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'offre de remboursement concernée
- Pièces justificatives à fournir avec votre demande de remboursement :
 - Si vous êtes Nouveau Client SFR :
Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre précédent fournisseur d'accès internet français datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la résiliation.
 - OU
 - Si vous êtes déjà client SFR ou RED by SFR ADSL ou THD (non fibre)
Joignez une copie de toutes les pages de la facture de clôture de votre ancien abonnement ADSL ou Très Haut Débit SFR ou RED by SFR datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais liés à la résiliation de votre ancienne offre. (version numérique téléchargeable sur votre espace client)
- Validez le formulaire sans oublier de saisir votre adresse email ainsi que votre numéro de mobile pour être tenu informé de l'avancement de votre dossier

Il ne sera répondu à aucune demande envoyée par courrier

Et après ?

- Vous bénéficiez de votre remboursement par avoir sur votre ou vos prochaines factures dans un délai de 5 semaines à compter de la date de réception de votre demande conforme et sous réserve du règlement intégral de la première facture d'abonnement suivant la participation à l'offre de remboursement.
- Pour suivre votre demande, rendez-vous sur odr.sfr.fr

Offre soumise à conditions, valable exclusivement en France métropolitaine, à partir du 14/04/2026 pour tout client ayant souscrit à une offre Box 5G et ayant résilié son accès internet (Fibre, Très Haut Débit, ADSL, box 4G/5G) chez un autre opérateur français ou ayant résilié son offre box de SFR ou RED by SFR en ADSL ou en Très Haut Débit (hors fibre). Remboursement dans la limite de 100€ TTC, des frais de résiliation de votre accès internet français et, le cas échéant, des mois d'abonnement restant à échoir jusqu'au terme de votre engagement facturés par votre fournisseur d'accès internet français, sous forme d'avoir sur votre facture. Offre limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse, même téléphone fixe) sous réserve de l'envoi des pièces justificatives dans les 90 jours. Non cumulable avec une autre offre de remboursement Box 5G. En cas de résiliation du contrat, l'avoir non utilisé, entièrement ou en partie, ne fera pas l'objet d'un remboursement.

SFR - R.C.S. Paris 343 059 564 - 16 rue du Général Alain de Boissieu, 75015 Paris

SFR FIBRE SAS - R.C.S. Meaux 400 461 950 - 10 rue Albert Einstein, 77420 Champs-sur-Marne

ODR_FRAIS_DE_RESILIATION_BOX5G_140420260001